



REGLEMENT SPORTIF
DOSSIER D'INSCRIPTION

BEACH VOLLEYADES 2017 – REGLEMENT SPORTIF -

ARTICLE 1 – GENERALITES

ARTICLE 2 – QUALIFICATION

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EQUIPES

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS

ARTICLE 5 – DATES ET LIEUX

ARTICLE 6 – DIRECTION DE LA COMPETITION

ARTICLE 7 – ENREGISTREMENT DES EQUIPES

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RESULTATS

ARTICLE 9 – LES LITIGES ET RECLAMATIONS

ARTICLE 10 – CONDITIONS METEOROLOGIQUES

ARTICLE 11 – HEBERGEMENT- RESTAURATION -TRANSPORT

ARTICLE 12 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

ARTICLE 13 – ORGANISATION SPORTIVE

ARTICLE 14 – BALLONS

ARTICLE 15 – HAUTEUR FILETS

ARTICLE 16 – COACHING DES EQUIPES

ARTICLE 16 – ARBITRAGE

ARTICLE 17 – PRIX

ARTICLE 1 – GENERALITES

Les « BEACH VOLLEYADES » sont une organisation sportive avec pour but la promotion et la valorisation de la pratique de haut niveau du Beach Volley auprès des licenciés de la FFVB de la catégorie d'âge « Maximum 17 ans » (U18).

Cette compétition s'organise autour d'une grande réunion de sélections régionales et d'équipes de pôles espoir pendant 3 jours au début de l'été.

L'ouverture à des équipes autres que des sélections régionales ou de pôle espoir est possible.

ARTICLE 2 – QUALIFICATION

2.1 La compétition est ouverte prioritairement, en masculin comme en féminin, à des sélections régionales et des pôles espoirs.

LES LIGUES REGIONALES DECIDENT DE LA REPRESENTATION REGIONALE (sélection départementale ou régionale).

2.2, Dans la limite de 24 équipes par tableau, chaque Ligue métropolitaine pourra présenter *à minima* une équipe Masculine et une équipe Féminine, chaque pôle espoir une équipe, les équipes issues des Ligues ultra Marines, ainsi que toute autre équipe devront bénéficier d'une invitation.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES EQUIPES

3.1 Catégories d'âges : M17

- joueurs (joueuses) né(e)s en 2001 et après.

3.2 Les paires doivent être composées de 2 joueurs licenciés BEACH VOLLEY.

3.3 Les deux membres de l'équipe devront jouer dans une tenue identique (shorts, maillots numérotés 1 et 2 aux normes FFVB), sous peine de se voir exclure de la compétition.

3.4 Surclassement

Le principe de surclassement respecte la définition apportée le REGLEMENT GENERAL DES LICENCES ET DES GROUPEMENTS SPORTIFS AFFILIES aux articles 13 et 14.

3.5 Autorisation parentales

Les joueurs devront être en possession d'une autorisation parentale de participation comprenant l'accompagnement médical en cas de nécessité.

ARTICLE 4 – PRE- INSCRIPTIONS et INSCRIPTIONS

4.1 Modalités et délais

Les dossiers d'inscriptions **définitifs** sont à renseigner en ligne sur le site Internet de la FFVB ([http : http://www.ffvb.org/](http://www.ffvb.org/)), à la page « Beach Volleyades », les autorisations parentales doivent être retournés **renseignés et complétés avant le 01 juin** de l'année en cours au Secteur Beach Volley de la FFVB et à l'organisateur local aux conditions définies en annexe.

*Au préalable, les Ligues, Pôles Espoirs et autres clubs intéressés devront informer la FFVB de leur souhait d'engagement à la compétition sous peine de se voir refuser la participation définitive, en renseignant en ligne sur le site Internet de la FFVB ([http : http://www.ffvb.org/](http://www.ffvb.org/)), à la page « Beach Volleyades », le formulaire correspondant **avant le 09 Février de l'année de l'édition.***

4.2 Règlement

Le règlement des frais d'inscription de 350 € par équipe doit être envoyé directement à l'organisateur local, avec une copie du dossier d'inscription.

4.3 Confirmation d'inscription

La liste des équipes engagées apparaîtra sur le site de la FFVB, à la page « Beach Volleyades ». La liste sera actualisée, au plus tard, 20 jours avant le début de la compétition.

Chaque équipe doit confirmer son arrivée 48h avant le début de la compétition auprès de l'organisateur sous peine d'être remplacée dans le tableau.

4.4 Tableau incomplet

En cas de tableau incomplet à la clôture des inscriptions, toute place vacante pourra être redistribuée au titre d'invitation par la DTN, la priorité suivante sera respectée :

- 1- Une équipe complémentaire de ligue
- 2- Une structure d'accueil orientée « Beach », type « Académie »
- 3- Date de dépôt du dossier d'inscription

4.5 Une place par tableau est réservée pour une équipe issue des Ligues d'Outre-Mer. Les demandes sont à retourner à la DTN avant les dates limites d'inscription.

ARTICLE 5 – DATES ET LIEUX

5.1 Tournoi Final :

- organisé sur 3 jours consécutifs entre le 09 (accueil la veille) et le 11 juillet 2018, selon proposition de l'organisateur.
- Lieu : à préciser

ARTICLE 6 – DIRECTION DE LA COMPETITION

Le tournoi est géré conjointement par la FFVB et l'Association Affiliée-organisatrice locale qui désignent un Directeur de la Compétition, en charge :

- de la gestion sportive du tournoi
- de l'animation de la commission « Direction » (voir paragraphe « litiges et réclamations »)
- de la rédaction et transmission à la FFVB des résultats sur le Relevé Règlementaire.

ARTICLE 7 – ENREGISTREMENT DES EQUIPES

Les équipes inscrites doivent se présenter complètes, au Directeur de Tournoi et signer la feuille de participation selon les conditions prévues par l'organisateur (sur le site de compétition ou le lieu d'hébergement) :

- La veille de la compétition, réunion technique 18h.
- La présentation des licences FFVB Beach est obligatoire à la réunion d'accueil : à défaut, une pièce d'identité et un certificat médical valides seront exigés.

Toute équipe inscrite qui ne se présente pas à l'heure ou qui ne signale pas son absence est déclarée forfait. Le Directeur de compétition devra mettre en œuvre, en relation avec la DTN, les dispositions adaptées afin de compléter au mieux le tableau.

ARTICLE 8 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats sont publiés sur Internet (Site web FFVB : www.volley.asso.fr) le lundi suivant le week-end de la compétition.

ARTICLE 9 – LES LITIGES ET RECLAMATIONS

Les litiges sont étudiés sur place par la commission « Direction » du tournoi composée du délégué fédéral, du juge arbitre, du directeur du tournoi, de l'organisateur local, du représentant DTN et du représentant des joueurs (un par catégorie) désigné par ses pairs au moment de la réunion technique. En cas de recours à un vote sur une décision difficile, la voie du délégué du fédéral sera prépondérante.

Tout joueur ou équipe qui ne respecte pas l'ensemble des points dudit règlement encourt la disqualification générale.

En aucun cas un match ne sera rejoué.

ARTICLE 10 – CONDITIONS METEOROLOGIQUES

La commission « Direction » du tournoi peut décider d'annuler ou de reporter des matches en fonction des conditions météorologiques gênant le bon déroulement de la compétition.

En cas d'annulation de la compétition la commission proposera à la DTN une date de replie avant le tournoi final.

ARTICLE 11 – HEBERGEMENT- RESTAURATION-TRANSPORT

11.1 L'Organisateur local doit prévoir les hébergements et la restauration, pour l'ensemble des délégations participant aux « BEACH VOLLEYADES 2018 », **soit** 48 délégations, ainsi que les représentants fédéraux (DTN, Superviseur, Arbitres).

Une délégation est composée de 2 joueurs et d'un cadre.

11.2 ARRIVEES ET DEPARTS DES DELEGATIONS

Chaque délégation devra avertir l'organisateur des conditions techniques de son déplacement (mode de transport, heure d'arrivée et de départ) au moins 10 jours avant la date de début de compétition.

Les délégations sont attendues la veille du premier jour de compétition à 18h sur le site désigné par l'organisateur local.

Les délégations seront libérées vers 17h à l'issue de la cérémonie de récompenses le dernier jour de la compétition.

11.3 LES DELEGATIONS ULTRA-MARINES

Les délégations ULTRA-MARINES invitées devront avoir confirmées officiellement et par écrit leur participation aux «BEACH VOLLEYADES 2018» dans les délais d'inscriptions.

Chaque délégation ULTRA-MARINE sera responsable de l'organisation de son séjour en métropole (prise de contact avec l'organisateur, réservations de billets de transports, réservations de lieux d'hébergements hors compétition, organisations de rencontres de préparation...).

ARTICLE 12 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

12.1 A l'exception des équipes de pôles, les équipes organisent et financent leurs déplacements aller-retour.

L'organisateur local a la charge de l'hébergement et de la restauration des délégations de la veille au soir de la compétition au déjeuner du dernier jour.

12.2 Participation de la FFVB aux frais de transports des délégations régionales :

- 400 euros maximum par Ligue (remboursement sur justificatifs).
- 150 euros maximum pour les équipes de clubs invités.

12.3 La prise en charge des délégations des Ultra-marines est décidée par convention entre la FFVB et la Ligue concernée.

ARTICLE 13 – ORGANISATION SPORTIVE

13.1 Tournoi Final 24 équipes

Par tableau :

4 terrains sur 3 jours,

Si le tableau est complet, le format de compétition est un tableau de brassage à 6 poules de 4 équipes, débouchant sur 2 tableaux de 12 (A, B) avec 4 poules de 3 équipes (selon les possibilités définies par la Direction du tournoi à la réunion technique). Les demi-finalistes de chaque tableau se retrouvent dans un tableau final à 8 équipes (C) à simple élimination et respectant dans la mesure du possible le planning suivant :

Jour 1 : 09H00-18H30 : tours de brassage

Jour 2 : 09H00 : début des matchs tableaux principaux
12H00 : suite tableaux principaux, matchs de classements équipes perdantes

Jour 3 : 09H00 : suite matchs de classement,
11H00 : ½ finales, places de 3èmes et 4èmes,
15H00-17H00 : finales sur 2 terrains par tableau.
17H00 : cérémonie de clôture.
17h30 : fin du tournoi

Dans la mesure du possible, les finales féminines et masculines se joueront sur le terrain central.

13.2 Têtes de série

Tour de brassage : Tirage au sort unilatéral pour la répartition des équipes dans les poules. Si deuxième tour, tirage au sort selon répartition issues des poules.

Tableau Final : Tirage au sort par chapeau (1-8 ; 9-16 ; 17-24). Chapeau 1-8 dispensé du premier tour. Élimination directe à partir des 16^{ème} de finales.

13.3 Formats des matchs :

Matchs de poules et de classement :

Possibilité de matchs en 2 sets de 15 points et 1 set décisif de 11 points avec 2 points d'écart, avec des changements de camps tous les 5 points ou un set minimum de 21 points avec 2 points d'écart.

Matchs élimination directe :

2 sets de 21 points et 1 set décisif de 15 points avec 2 points d'écart

13.4 Conditions particulières :

En cas de retard dans l'organisation, l'organisateur a la possibilité de modifier la formule sportive.

ARTICLE 14 – BALLONS

Les matches se joueront avec des ballons fournis par les organisations locales, selon les modèles homologués par la fédération sauf recommandations contraires éditées par la FFVB avant la finale.

Modèles recommandés :

MIKASA VXT 30 ou VLS 300

ARTICLE 15 – HAUTEUR DE FILETS

Féminine : 2,24 m

Masculin : 2,43 m

ARTICLE 17 – COACHING DES EQUIPES

15.1 Chaque équipe a la possibilité d'être accompagnée d'un entraîneur.

La présence d'un entraîneur *diplômé a minima instructeur fédéral beach*, est acceptée dans l'aire de jeu, afin de faciliter pour les jeunes joueurs la transition de la pratique de la salle à celle du Beach, et d'améliorer ainsi le niveau de pratique.

Particularités :

- Les entraîneurs pourront communiquer avec leurs joueurs, entre les échanges, aux temps morts techniques. Le temps mort équipe peut être demandé à l'initiative d'un des deux joueurs ou de l'entraîneur.
- Les entraîneurs seront assis, pendant les échanges et pendant les temps morts équipe, dans les aires de repos de leur équipe.
- Tout manquement à la règle de la part de l'entraîneur est sujet à sanction jusqu'à la possibilité d'être exclu de l'aire de jeu au deuxième avertissement. En cas de refus par l'entraîneur sanctionné de quitter l'aire de jeu, son équipe sera sanctionnée par un retard de jeu, suivi si nécessaire par une échelle graduée des sanctions pouvant aller, pour l'équipe fautive, jusqu'à la perte de la rencontre par forfait.

ARTICLE 16 – ARBITRAGE

Chaque tournoi est sous la responsabilité d'un juge arbitre désigné par la CCA en relation avec la CRA du site d'accueil. Il est accompagné de 4 arbitres référents en charge d'accompagner et de préparer les délégations à l'arbitrage.

Le juge arbitre désigne les équipes qui devront arbitrer.

16.1 Phase de poule

Le principe de l'arbitrage par les joueurs sera appliqué, selon le principe des équipes qui ne jouent pas dans une poule arbitrent les équipes d'une autre poule.

16.2 Tournoi Final

Pour les matchs à élimination directe, le juge arbitre procédera à une désignation parmi les équipes éliminées.

16.3 Feuilles de matches

Les feuilles de matches sont sous la responsabilité des organisations locales.

ARTICLE 17 – PRIX

A l'issue de la compétition seront décernés deux prix par tableau de compétition, récompensant les équipes ayant :

- le mieux répondu à l'esprit du « Fair Play »

et/ou

- s'étant le mieux investi dans l'arbitrage.

Joueurs, encadrements et organisateurs participeront à l'élection des équipes organisée par la Commission de Direction du tournoi sur place.

BEACH VOLLEYADES 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION

1- Fiche d'inscription

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFVB à la page dédiée de la compétition.

Il doit être renseigné en ligne au plus tard **le 01 juin 2018**, avec en complément les autorisations parentales obligatoires pour les joueurs mineurs retournées par mail avec l'objet suivant : INSCRIPTION BEACHVOLLEYADES, à la fois à la Fédération, à l'adresse suivante : pmarquet.beach@ffvb.org, et à l'organisateur local.

Le règlement des frais d'inscription doit être envoyé directement à l'organisateur local avec une copie du dossier d'inscription.

1- Autorisation parentale - **BEACH VOLLEYADES – 2018**

Equipe de : Ligue Comité Club

Nom :

Catégorie* : Féminin Masculin

ACCOMPAGNATEUR ADULTE DE LA DELEGATION	
NOM	PRENOM
N° LICENCE FFVB	TEL PORTABLE
	E-MAIL

Autorisation parentale joueur 1*		Autorisation parentale joueur 2*	
PARENT/TUTEUR JOUEUR(SE) 1		PARENT/TUTEUR JOUEUR(SE) 2	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
QUALITE (Mère, Père, Tuteur)		QUALITE (Mère, Père, Tuteur)	
TELEPHONE		TELEPHONE	
EMAIL		EMAIL	
après avoir pris connaissance des conditions de participation :		après avoir pris connaissance des conditions de participation :	
- autorise l'enfant :		- autorise l'enfant :	
IDENTITE JOUEUR(SE) 1		IDENTITE JOUEUR(SE) 2	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		DATE DE NAISSANCE	
<p>à s'inscrire à la compétition « Beach Volleyades ».</p> <p>Sous réserve d'en être préalablement informés par les responsables du tournoi :</p> <p>- Autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée sur mon enfant, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.</p> <p>- les responsables à quitter l'établissement hospitalier ou la clinique avec mon enfant suite aux soins pratiqués</p> <p>Mention « lu et approuvé », date :</p> <p>SIGNATURE :</p>		<p>à s'inscrire à la compétition « Beach Volleyades ».</p> <p>Sous réserve d'en être préalablement informés par les responsables du tournoi :</p> <p>- Autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée sur mon enfant, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.</p> <p>- les responsables à quitter l'établissement hospitalier ou la clinique avec mon enfant suite aux soins pratiqués</p> <p>Mention « lu et approuvé », date :</p> <p>SIGNATURE :</p>	